

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNEEGANS
Ancien député de l'Rhône.

ANNONCES ANGLAISSES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: C. THÉNÉSY
Imprimerie de S. Stœck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

11 octobre.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, M. Thiers a assisté hier, en compagnie du ministre de l'Intérieur, à la séance de la commission permanente de l'Assemblée nationale. Nous ne connaissons encore que par la dépêche, insérée dans notre édition du matin, les incidents de cette réunion, et la brève analyse que nous en transmet notre Courrier de Paris ne nous permet pas d'en apprécier dès aujourd'hui la signification exacte. Il nous semble, toutefois, démontré que, sur un point au moins, l'opinion nationale était parfaitement renseignée, et que, dans les explications fournies par le président de la République, M. Gambetta n'a pas été ménagé. Sur le cas de M. Princeteau, M. Thiers se serait, par contre, abstenu de toute réflexion. Il est vrai que M. de La Rochefoucauld et ses collègues n'ont pas cru devoir lui adresser d'observations à ce sujet, et si l'on en fut venu à parler du pèlerinage de Notre-Dame d'Auray, à la suite duquel les fidèles ont porté la santé du « Roy », la commission de permanence se serait montrée plus disposée sans doute à approuver ces manifestations qu'à les blâmer. En revanche, on a parlé de Lourdes et des désordres de Nantes. M. Thiers a blâmé, comme le devait faire et comme l'ont fait tous les hommes de cœur, tous les amis de la liberté, les auteurs des vociférations et des insultes dirigées contre les pèlerins; nous ne voyons pas qu'il ait rien dit de l'attitude provocatrice du comité organisateur, ni des vivacités de plume de Mgr l'évêque de Nantes et de son grand-aumônier. A un moment, M. de La Rochefoucauld ayant donné la réplique attendue et prononcé le nom de Gambetta, M. Thiers se serait élevé avec vivacité contre le discours de Grenoble et les doctrines radicales, tant au point de vue de la tranquillité intérieure que des relations du gouvernement avec les puissances étrangères.

Nous ne sommes pas suspects de tendresse pour les révolutionnaires, et les théories autoritaires du jacobinisme sont de celles qu'on nous trouvera toujours disposés à combattre de tout notre pouvoir. Mais, au moment où certains journaux « conservateurs » parlent de « creuser un abîme » entre les libéraux et les radicaux, est-il prudent, est-il nécessaire d'ajouter aux causes d'inquiétude et de malaise l'excommunication en masse d'une fraction du parti républicain? Nous ne le pensons pas et nous croyons qu'en agissant de la sorte le gouvernement ne ferait que mettre une arme nouvelle aux mains des royalistes, qui priveraient de longue main la maxime : diviser pour régner.

Nous entendons dire que M. Thiers songe à rompre avec la gauche et qu'il se flatte d'arriver, en réconciliant les deux centres, à former un parti de gouvernement sur lequel il s'appuierait désormais. Nous doutons fort que l'habile homme d'Etat puisse faire grand fond sur cette alliance des centres et nous ne comprenons pas qu'à l'heure même où il déclare la République seule possible en France, il veuille rompre publiquement avec la gauche républicaine.

Encore une fois nous raisonnons ici sur des textes incomplets et nous attendrions pour dire toute notre pensée à cet égard d'avoir un compte-rendu exact de la séance d'hier.

Nous voulons cependant dire un mot d'un fait, dont personne n'a parlé, croyons-nous, et que nous signalons à nos amis de la Haute-Savoie.

Il circule, depuis quelque temps, dans nos départements de l'Est, un imprimé portant ce titre à la fois naïf et solennel : « Petit exposé politique, dédié à MM. les conseillers municipaux des communes de France et à tous les honnêtes gens, c'est-à-dire à la majorité nationale. — (Versailles, imprimerie Crété). »

Ce document, qui n'est autre chose qu'un plaidoyer en faveur de la monarchie constitutionnelle, n'offre, en réalité, rien de bien neuf ni de bien intéressant. Mais certains maires savoisians paraissent s'en être considérablement exagéré l'importance. L'un d'eux, que nous ne nommerons pas, a même prétendu que ce document lui était arrivé sous couvert du ministre de l'Intérieur et que tous les maires du pays en avaient reçu de semblables, et

de la même manière. En admettant que le fait soit exact, — ce dont nous doutons encore, le maire dont il s'agit ayant bien pu prendre un timbre quelconque pour le cachet du ministre de l'Intérieur, — nous serions sur la trace d'une nouvelle intrigue orléaniste, sur laquelle il serait de toute nécessité que la lumière se fit prompte et complète. Quelqu'un de ceux qui fournissent au correspondant parisien du Times les nouvelles à sensation, que celui-ci livre sans scrupule à tous les vents de la publicité, se serait-il procuré des plis du ministre de l'Intérieur, pour faire passer ses élucubrations sous le couvert officiel? Nous ne voyons au fait qu'un nous signale d'autre explication plausible jusqu'à présent. Mais nous le répétons, la chose vaut, ce nous semble, qu'on la tire au clair.

Il faut en croire notre correspondant, en effet, le bruit absurde que le gouvernement encourageait ces menées se serait répandu en Savoie; d'où grand colère, grande effervescence, qui expliquerait, en partie, les ovations faites récemment à M. Gambetta. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en tout état de cause nous ne saurions revenir sur le reproche d'inopportunité auquel nous nous sommes associés, en ce qui concerne la campagne oratoire de l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale. Comme on l'a dit très-justement, M. Gambetta, en voulant remuer l'opinion, n'a réussi qu'à l'effrayer, et c'est là une faute, une énorme faute. Mais, s'il était établi que les démonstrations dont la Savoie a été le théâtre, n'étaient qu'une réponse aux agitateurs orléanistes, combien plus grande serait, dans ces regrettables équipées, la responsabilité des monarchistes du centre droit!

M. Thiers annonçait hier à la commission de permanence que le prince Napoléon, rentré en France sans autorisation, avait dû être expulsé du territoire. Les journaux de Paris avancent, en outre, du bruit qui avait couru avant-hier qu'un mouvement bonapartiste devait éclater dans la soirée. Les mesures de précaution qui avaient été prises, ont été heureusement inutiles. Seul M. Bièvre Bonaparte s'est montré, sur la route d'Auteuil. Ajoutons, ce qui a une signification autrement intéressante, que, dans le département de l'Oise, M. Léon Chevreau a été contraint de retirer sa candidature.

On a vu par un télégramme de Pesth que le gouvernement austro-hongrois avait définitivement triomphé des résistances qu'il avait rencontrées au sein des délégations du reichsrath.

Dans la séance plénière qui a été tenue hier, la délégation a adopté par 32 voix contre 24 la proposition d'augmenter le temps de service et l'effectif du pied de paix.

On mande de New-York, le 10 octobre, que la défaite de M. Greeley, dans tous les Etats qui ont voté mardi dernier, est complète. La lutte pour l'élection présidentielle peut être considérée comme finie. On ne douterait plus, dans aucun parti, de la réélection du général Grant. Ce résultat est féte par les républicains dans toute l'Union. On ajoute que les démocrates renoncent à la candidature de M. Greeley.

Suivant d'autres indications, les républicains ne seraient cependant point aussi assurés du succès qu'ils semblent le croire. M. Greeley espérerait encore réunir, dans les Etats du Sud, les suffrages des blancs et les votes des noirs, et d'autre part on assure que les Allemands, qui, surtout dans le Nord, exercent une influence considérable, lui donneront leurs voix.

Le vote, rarement élection présidentielle aux Etats-Unis aura été aussi disputé.

Mgr Dupanloup vient d'envoyer aux supérieurs, directeurs et professeurs des petits séminaires de son diocèse une lettre que l'on trouvera plus loin et qui nous paraît devoir être relevée. L'évêque d'Orléans s'occupe des réformes, si excellentes à tous égards, que M. le ministre de l'instruction publique vient d'introduire dans l'économie de

nos lycées; et il s'en occupe pour dire purement et simplement à ses subordonnés de « n'en tenir aucun compte. » Le prélat estime que les « réformes raisonnables » sont depuis longtemps la règle des établissements religieux, et que les autres, celles qu'il appelle, avec un singulier arrière-goût de politique, les « réformes radicales », seront « la ruine des humanités et le renversement définitif de la haute éducation intellectuelle de la France. »

Mgr Dupanloup a-t-il le droit de donner à ses subordonnés telles instructions qu'il juge nécessaires et bonnes, à son point de vue, nous ne le contestons pas un seul instant. Il est évidemment le maître d'ordonner à ses séminaristes de suivre ou de ne pas suivre telle ou telle méthode, et, si les réformes du ministre de l'instruction publique lui paraissent funestes, il a le droit absolu de ne pas les appliquer dans des établissements privés, qui ne dépendent pas de l'Université.

Seulement, ce droit reconnu, nous nous demandons comment il est possible qu'un esprit aussi pénétrant que Mgr Dupanloup se prononce comme il le fait, à l'endroit de réformes qu'il s'impose par leur caractère d'urgence; et nous nous demandons encore comment le prélat n'a pas compris tout ce qu'a d'étrange sous sa plume cette condamnation sèche, sans la discussion même la plus sommaire, cette espèce d'excommunication majeure, lancée *ex cathedra*, contre un programme d'étude, qui vaut au moins qu'on le discute quelque peu.

Mgr Dupanloup veut relever les humanités, et nous savons qu'il a combattu déjà avec éclat en faveur de cette cause juste et bonne entre toutes. Mais, chose singulière! il ne veut pas voir que les réformes du ministre sont précisément celles qui relèveront le plus promptement et le plus sûrement les humanités.

L'Université a suivi longtemps, pour son malheur et pour le nôtre, les méthodes des jésuites, qui endorment l'esprit de l'enfant et du jeune homme dans une sorte de mouvement factice et pour ainsi dire mécanique, gymnastique sans but, d'où l'intelligence sort appauvrie et affaiblie. Ces méthodes ont fait deshaïr au niveau où nous les voyons, et certainement, si une réforme n'était intervenue, c'est dans ces méthodes que nous aurions trouvé tôt ou tard « le renversement de la haute éducation intellectuelle de la France. »

Or ce sont précisément ces méthodes-là qui sont appliquées, et à un degré infiniment plus élevé encore, dans les petits-séminaires, et ce sont donc ces méthodes que Mgr Dupanloup exalte, c'est d'elles qu'il attend le relèvement des études en France!

Cette lettre fait toucher du doigt le malentendu et la confusion qui ont régné pendant quelque temps parmi ceux qui, accourus des deux pôles et animés des intentions les plus opposées, critiquaient nos institutions universitaires.

Les uns comme les autres constataient que l'enseignement universitaire offrait des lacunes et avait besoin de réformes; seulement, ces réformes, les uns les voyaient dans le retour le plus complet aux méthodes des jésuites, les autres au contraire les trouvaient dans le retour aux bonnes et saines méthodes de la Renaissance, à ces méthodes dont l'application a fait la grandeur scientifique de l'Allemagne, et dont l'oubli, dès le XVII^e siècle, a commencé notre déclin.

Qui! l'Université attend des réformes! Mais les « réformes » que vous rêvez pour elle seraient sa mort, et ce que vous appelez des « réformes », nous, nous les appelons, nous, « la ruine des humanités et le renversement définitif de la haute éducation intellectuelle de la France. »

Mgr Dupanloup n'a pas cru devoir d'ailleurs entrer dans la discussion des « réformes » de M. Jules Simon, et c'est ce que nous regrettons le plus vivement; car nous ne pouvons pourtant pas admettre d'une part qu'un programme complet, détaillé, étudié, comme l'est celui de la circulaire ministérielle, soit exécuté avec cette désinvolture, fut-ce par un homme de la valeur de Mgr l'évêque d'Orléans, en une lettre de vingt lignes, sans explications, sans raisons, et par une pure formule impérative; d'autre part, nous eussions été fort aises de connaître par le fond les arguments de Mgr Dupanloup, de voir ce qu'il reproche à ce programme, en quoi ce dernier lui déplaît, et comment il comprend les réformes de l'enseignement.

Mgr Dupanloup est souvent descendu dans l'arène; il est polémiste remarquable; cette circulaire de M. Jules Simon appelle au moins une brochure, ce nous semble; Mgr Dupanloup ne lui a consacré qu'une petite lettre; nous ne croyons pas que ce dédain soit une arme suffisante contre une œuvre, comme l'est cette circulaire ministérielle. On ne gagne rien à traiter en petite Bastille perdue une grande forteresse, flanquée de redans et de citadelles; on y peut perdre au contraire.

Cette lettre de Mgr Dupanloup nous semble d'ailleurs être dirigée plus haut encore et plus loin que contre cette seule circulaire; et ce qui nous le prouve, c'est la publicité étonnante et quelque peu insolite que son auteur a voulu lui donner; le fougueux prélat se prépare, comme l'on sait, à combattre M. Jules Simon à la Chambre sur son projet de loi de l'instruction primaire. Cette lettre est un premier symptôme de guerre; les hostilités s'ouvrent de la part d'un des chefs les plus considérables et les plus écoutés de la droite monarchiste et cléricalle contre le ministre qui demande l'instruction obligatoire.

Le jour où la bataille se livrera contre ce principe, on nous trouvera parmi les plus énergiques défenseurs de M. Jules Simon, comme on nous trouve aujourd'hui parmi les adversaires les plus déterminés de ce parti, qui proteste contre les dernières réformes universitaires, et qui, si on le laissait faire, conduirait la France à sa « ruine » et au « renversement définitif de sa haute éducation intellectuelle. »

Voici la lettre de M. Dupanloup aux supérieurs, directeurs et professeurs des petits séminaires d'Orléans :

Messieurs,
Le Journal officiel vient de publier une circulaire autorisée par M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, au provisionnement des lycées et collèges de l'Etat, sur l'enseignement secondaire.

Cette circulaire indique quelques améliorations utiles, et ordonne dans le fond et la forme de l'enseignement classique des modifications radicales. Éloigné de vous depuis quelque temps et en ce moment même où à lieu la rentrée de vos élèves et où recommencent, dans nos petits séminaires, tous les cours d'études, je sens le besoin de vous dire un mot de cette circulaire, bien que nos petits séminaires soient légalement à l'abri des ordres qu'elle donne.

Mais comme un certain nombre de vos élèves se préparent à passer des examens sur lesquels il est difficile que cette circulaire soit sans influence,

vous vous croirez peut-être obligés d'en tenir quelque compte dans l'intérêt de vos futurs élèves. Je viens vous dire de n'en tenir aucun compte. Les améliorations raisonnables, indiquées par M. le ministre, sont depuis longtemps la règle de votre enseignement.

Quant aux modifications radicales, si le conseil supérieur de l'instruction publique n'y avise, et si l'Université les subit, elles seront la ruine des humanités et le renversement définitif de la haute éducation intellectuelle en France.

Vous ne pouvez suivre personne dans cette voie. La bifurcation, contre laquelle le bon sens public s'élève si fortement, n'était rien auprès de ceci.

Conservez, messieurs, le fond, la forme et les méthodes d'enseignement qui ont donné à l'Eglise et à la France Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et tout le 17^e siècle. Les pères de famille vous en sauront gré, l'Eglise vous bénira et le pays ne vous comptera pas au nombre de ses mauvais serviteurs.

Vous savez mon profond et affectueux attachement.
F. Félix, évêque d'Orléans.
Lacombe, 6 octobre 1872.

COURRIER DE PARIS

10 octobre 1872.

Je ne vous ai pas dit grand'chose encore des élections prochaines; vous en savez du reste autant que moi. Dans la Gironde, où la vie politique est plus intense que dans les autres départements convoqués, on ne voit pas bien encore comment les choses tourneront; c'est aujourd'hui que la Ligue électorale républicaine, inventée par la rédaction de la Gironde et qui est du reste une assez heureuse combinaison, doit se prononcer définitivement sur les candidatures qui lui ont été présentées. Une première séance n'a pu aboutir; mais il est probable que la seconde rendra irrévocable le vote qui a été une première fois favorable à M. Mie, l'avocat du comité central de la rue Grégoire.

M. Dupuy, qui paraissait d'abord réunir toutes les chances, a été trouvé trop modéré par la majorité des comités cantonaux et il faudrait, pour qu'il l'emportât, le déplacement peu probable de quatre à cinq voix. Ainsi, comme toujours, chaque fois qu'on veut faire de l'union avec les radicaux extrêmes, on est sûr d'être absorbé par eux; quand ils sont les plus forts, ils imposent leur candidat; quand ils sont les plus faibles, ils protestent et font de la propagande contre les modérés.

Ce qui n'a de plus joli, c'est que les radicaux bordelais qui portent M. Mie, sont dépassés et injuriés par d'autres radicaux qui portent M. Paulin Capuron, un ancien rédacteur financier de la Liberté, ami de M. de Girardin et de M. Clément Duvernois, mais purvu d'une grosse fortune qu'il répand libéralement, dit-on, dans la poche de ses partisans.

Quant à M. de Freycinet, on lui a prêtés des idées de candidature; mais il n'a fait aucune déclaration publique dans ce sens et je crois même savoir qu'il n'y a jamais sérieusement pensé; pour le moment il est dans les Landes à se débattre au milieu d'une forge dont il avait compté faire une entreprise lucrative et qui lui promet, je le crains, plus de charges que de bénéfices. M. de Freycinet est de ceux qui ont leur place marquée d'avance dans une Chambre, et s'il n'y entre pas cette fois, c'est qu'il se réserve ou qu'on le réserve pour plus tard.

Quant aux conservateurs, les uns n'ont pas pu trouver de candidat et s'abstiennent; les autres se sont réunis autour du triste drapeau de l'Empire, sous couleur de libre-échange. M. de Forcade la Roquette, qui est porté par le comité libéral-conservateur-libre-échangiste, a concentré habilement tous les efforts de sa circulaire sur le libre-échange, question de vie ou de mort pour la Gironde, et s'est tenu par le journal bonapartiste, naturellement, et par deux journaux légitimistes et cléricaux; le Courrier de la Gironde, véritable moniteur de l'Orléanisme, a refusé nettement de s'attacher à une candidature qui rappelle un gouvernement maudit.

En somme, la lutte va s'engager entre le bonapartisme et le radicalisme, perspective assez peu consolante pour les républicains libéraux, qui prendront peut-être le parti de

s'abstenir. Ils devraient pourtant comprendre que tout vaut mieux que le régime du deux décembre et voter avec résignation pour le candidat radical.

Dans l'Oise, il y avait un candidat républicain libéral, un candidat plus avancé et un candidat bonapartiste, M. Léon Chevreau. Le candidat républicain libéral, M. Gérard, avait déclaré publiquement qu'il ne voterait pas pour le duc d'Aumale quand il serait question de la vice-présidence ou de la présidence de la République. Le duc d'Aumale, pour se venger, avait, dit-on, recommandé M. Léon Chevreau; du moins, le Journal de Paris s'était nettement prononcé pour la candidature monarchique de l'ancien préfet de l'Empire. Et bien, le Journal de Paris en sera pour sa courbe honte. M. Chevreau se désiste; il faut vous dire que tous les conseillers généraux qui avaient convoqués les notabilités de leur canton ont recueilli des suffrages presque unanimes en faveur de M. Gérard. M. Chevreau, n'étant plus son ennemi que par le duc d'Aumale ou le Journal de Paris, a lâché pied.

Il y a bien encore M. André Rousselle, mais le succès évident et universel que son concurrent M. Gérard a obtenu dans toutes les réunions est fait pour dégoûter M. Rousselle de la lutte. Toutefois comme M. A. Rousselle est candidat depuis fort longtemps et qu'il le sera sans doute jusqu'à ce qu'on se décide à l'envoyer à la Chambre, il maintiendra peut-être sa candidature pour planter un jalou en vue des élections prochaines.

Dans les Vosges, deux candidats, tous deux républicains, l'un nouveau, M. Mongeot, l'autre ancien, M. Méline. La députation des Vosges est partagée : la droite appuie M. Mongeot, la gauche M. Méline. Il est clair qu'en tout cas le principe républicain est certain de triompher.

Dans l'Indre-et-Loire, encore un candidat, sinon bonapartiste avéré, du moins véhémentement soupçonné de l'être : c'est M. Schneider, l'un des fils de l'ancien président du corps législatif. Il est soutenu par le Journal de Paris; mais son adversaire, républicain, a pour lui toutes les nuances de l'opinion libérale.

Dans le département du Calvados, lutte entre un monarchiste, un républicain centre gauche et un républicain gauche; le gouvernement désirerait, je crois, le triomphe du second, mais il faudrait que le troisième se désistât. Le candidat monarchique peut fort bien triompher, puisque la majorité absolue n'est pas nécessaire et que ses adversaires républicains sont divisés.

Enfin dans le Morbihan, on compte un républicain libéral, M. Beauvais, maire de Lorient, un cléricol pur, M. Martin, et un légitimiste pur, M. de Kerdel, cousin du député. Le cléricol a été admis par une sorte de comité central constitué à Vannes, à raison de trois députés par canton. M. Martin est le frère d'un père jésuite, et si M. de Kerdel se désiste, comme c'est probable, la lutte sera intéressante dans ce département qu'on dit sous l'influence du clergé.

L'affaire Bonvalet a été close hier par un ordre du jour approuvant à l'unanimité les conclusions du bureau tendant à demander à M. Bonvalet sa démission. Comme la discussion a eu lieu en comité secret, je n'ai pu encore rien savoir. Toutefois M. Bonvalet est loin de s'incliner devant la décision de ses collègues et il n'a pas la moindre envie de se retirer. Il ne reconnaît, dit-il, qu'un seul juge, l'opinion; c'est bien vague, mais si M. Bonvalet publiait lui-même les pièces du procès, ce serait peut-être plus précis et à coup sûr plus sérieux.

Quelques journaux répandent le bruit d'une altération dans la santé du maréchal Bazaine; les mélanges soupçonnent déjà comme une arrière-pensée de faire trainer encore l'affaire en longueur et d'escamoter le débat. Je ne crois pas ces appréhensions justifiées; l'affaire de Metz a passionné tellement l'opinion publique qu'il serait aujourd'hui impossible de l'éteindre. Il faut absolument que le jour se fasse, car nous sommes en un temps où la publicité est tantôt bonne, tantôt mauvaise, mais inévitable.

Quant à l'effet produit par une condamnation, considérée d'ailleurs comme fautive, les uns pensent qu'il sera très mauvais au point de vue de la discipline militaire; les soldats trouveront commode plus tard de ne pas obéir, sous prétexte qu'ils ne sont pas sûrs de leurs chefs; d'autre part, les bonapartistes

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 12 Octobre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

« Monsieur le maire, « En raison de circonstances urgentes... » Puis, s'arrêtant : « Quelles circonstances? dit-il; il nous faut quelque chose de décisif qui touchât le maire. Bon! j'y suis, un voyage de l'empereur pour visiter Saint-Michel. « En raison de circonstances urgentes, il est indispensable de commencer, dans le plus bref délai, les travaux de construction du pont de la Lizaigne et de les activer avec... » « Avec quoi? « Avec rien; et de les activer, suffit. « Dans le Nord, peut-être; dans le Midi, non. « De les pousser avec une activité dévorante. « Dans l'impossibilité où nous nous trouvons d'observer les délais réglementaires de l'adjudication, il y a donc lieu d'appliquer les dispositions de l'article 7 de la loi du 19

juillet 1847, et de faire exécuter ces travaux par économie... » « Comment trouvez-vous le « par économie? »

— Très-joli. « De faire exécuter ces travaux par économie sous la régie de M. de Sainte-Austreberthe. »

— Il faut me nommer? « C'est indispensable; mais, en ne mettant ni vos prénoms ni votre titre, ce n'est plus vous. »

— En conséquence, je vous invite, monsieur le maire, à mandater au nom de ce agent... »

— Comment! je deviens un agent? Mais c'est horrible. — Supérieur, un agent supérieur n'est plus un agent. Au reste, je vais envelopper le mot :

« A mandater, au nom de cet agent supérieur, une avance de vingt mille francs (20,000 fr.) sur le montant disponible des ressources de votre commune. »

— Agréé, monsieur le maire, l'assurance de mon attachement. « Le préfet. »

— N'économisons rien, mettons-nous en cérémonie. « Le conseiller d'Etat en service extraordinaire, préfet de la Gironde, officier de la Légion d'honneur, « Comte de CHEVILUS. »

— Maintenant le maire peut arriver, il n'a qu'à s'exécuter. — Il va nous donner les 20,000 francs, tout de suite? C'est charmant. — Le maire n'a pas les 20,000 francs, mais il va nous donner un mandat sur la caisse du receveur municipal. — Et alors? — Alors, comme le receveur municipal, qui va arriver aussi, n'a pas davantage les 20,000

fr., il va lui falloir une autorisation pour prendre les fonds placés au trésor, et comme la somme est supérieure à 1,000 fr., je me trouve avoir seul qualité pour autoriser ce remboursement. C'est en ce moment que vous devez intervenir. Vous quitterez le mandat et vous prendrez l'engagement par écrit de rapporter dans un délai de vingt jours les quittances et les pièces justificatives exigées par les règlements.

— Vous disiez que mon rôle était insignifiant; il me semble que ces quittances, ces pièces... — Il n'y aura pour vous ni quittances, ni pièces, puisque vous n'aurez pas de travaux à exécuter. Dans huit jours, dix jours, quinze jours, quand vous serez procuré ces 20,000 fr., nous apprendrons que le voyage de l'empereur, qui devait se faire très-prochainement, n'aura pas lieu. Alors, l'urgence qu'il y avait à exécuter le pont n'existant plus, nous rentrerons dans la régie; comme je suis un administrateur soucieux des intérêts de mes communes, je reviendrai à l'adjudication, et vous, comme vous êtes un entrepreneur désintéressé, vous renoncerez à vos travaux « par économie. »

— Sur serons tous deux les bienfaiteurs de la commune de Saint-Michel. Après avoir déployé le plus grand zèle pour la doter de son pont, nous déploierons non moins de zèle et de vertu pour que ce pont ne lui coûte pas trop cher. Qui pourrait se plaindre? — En réalité, je ne vois de quoi on se plaindrait; mais pour m'obliger ne vous exposez-vous pas à des reproches d'irrégularité? — L'irrégularité? mais, cher ami, nous y vivons en plein du plus haut au plus bas; et comment pourrions-nous gouverner, administrer si l'on s'enfermait strictement dans la régularité? Ce qui fait la force et la grandeur du gouvernement impérial, c'est qu'il sait se mettre au-dessus des lois quand cela est utile à tous. On en serions-nous, si en 1852 le

prince-président avait eu la simplicité de rester le serviteur naïf de la constitution? Si l'empereur avait dû demander des crédits au corps législatif pour entreprendre l'expédition du Mexique, croyez-vous que cette expédition eût été entreprise. On aurait chicané, discuté; tandis que, les irrégularités étant commises, il a fallu les couvrir. Si je voulais me lancer dans une énumération, je vous montrerais tout ce qui a été fait de grand dans ce régime là été en violation des lois ou des règlements.

— Je suis pleinement de votre avis. — Supposons que d'un inspecteur des finances, d'un ministre de la cour des Comptes, enfin supposons que d'un quelconque, me viennent des réclamations au sujet de ces 20,000 fr. Je n'aurai qu'un mot à dire : sans ces 20,000 fr., un grand pont était compromis; sans eux, un mariage qui peut apporter un appui considérable au gouvernement, était manqué, et je suis certain qu'il ne se trouvera pas un esprit assez pointu pour me blâmer. Au reste, je me moquerai parfaitement de ce blâme, comme je le suis déjà moqué de ceux de la cour des Comptes à tant plusieurs fois de m'insulger; elle doit me permettre de comprendre qu'avec moi ses observations sont en pure perte, je suis plus fort qu'elle.

— L'huissier entra. — M. le maire de Saint-Michel vient d'arriver avec le receveur. — Fais entrer le maire et prie le receveur d'attendre.

— Et même temps que le maire entrait, on est venu me prévenir que M. Rivadeynera avait sonné. — C'est trop tôt; il nous faut au moins une heure. Qu'on gagne cette heure et qu'on le retienne à sa chambre.

— Mais s'il descend malgré tout. — Alors tu lui diras que je suis occupé à une affaire très-sérieuse avec M. le vicomte de Sainte-Austreberthe, et que nous le prions de nous attendre quelques minutes. Mainte-

nant au maire. C'est un bonhomme vaniteux, ambitieux, fier comme un paon et bête comme une cide, riche d'ailleurs, qui est pu vivre heureux chez lui, et qui, pour le plaisir de dominer, de commander, de ceindre son bedon d'une écharpe, s'est fait nommer maire dans une commune impossible à administrer. Vous allez voir un homme appliqué aux petites choses et très-honnête.

IX
Le maire de Saint-Michel fit son entrée dans le cabinet du préfet, marchant courbé en deux, le dos voûté, les bras arrondis. C'était, à la lettre, l'homme qui dépose ses hommages aux pieds de son supérieur.

— Mon cher maire, dit M. de Chevylus en le relevant et en lui tapotant la main dans les sinnes, arrivez, arrivez vite, vous êtes le bienvenu!

— Suis-je assez malheureux pour avoir fait attendre M. le préfet!

— La vérité est que je vous attends depuis quelques instants, mais il n'y a pas de mal à cela. J'aime à attendre mes amis, et vous êtes de mes amis, monsieur le maire. En les attendant, je pense à eux, et quand j'ai quelqu'un avec moi, je parle d'eux. Demandez à M. le vicomte de Sainte-Austreberthe ce que je dis de vous quand vous êtes entré.

Et comme Sainte-Austreberthe surpris hésitait, le préfet continua : — Je lui disais : Vous allez voir un maire modèle, le roi des maires de mon département. Est-ce vrai cela?

Sainte-Austreberthe s'inclina, tandis que le maire se redressait et s'élevait dans le ciel. — Un homme simple, continua le préfet sans ambition, sans aucune vanité, malgré sa grande intelligence et sa droiture d'esprit, qui est pu vivre heureux chez lui, et qui, pour le seul plaisir d'être utile, de servir ses con-

citoyens, a accepté d'être maire dans une commune difficile à administrer. Est-ce vrai encore?

— Oh! monsieur le préfet! — Oui, mon cher maire, voilà ce que je pense de vous, et je suis bien aise de vous le dire en face et devant témoin, puisque l'occasion s'en présente. Vous voyez que je vous connais bien.

— C'est trop d'indulgence. — Je ne suis pas indulgent, car c'est l'indulgence qui perd le gouvernement; je suis juste et franc. Au reste vous allez en avoir la preuve dans la question que je vais vous adresser. D'avance je vous demande pardon si elle vous blesse, mais la justice veut qu'elle soit posée. Dans les circonstances graves, solennelles, où nous nous trouvons, je ne peux pas m'en fier à la haute opinion que j'ai de vous et de votre caractère; il me faut plus que les inductions auxquelles je suis amené par la sympathie que j'éprouve pour votre personne, il me faut quelque chose de précis, de certain. Monsieur le maire, êtes-vous discret?

— Je ne crois pas que personne sur la terre ou dans le ciel puisse m'accuser d'avoir jamais... — On ne vous accuse pas d'indiscrétion. C'est moi, mon cher maire, qui, ayant une nouvelle grave à vous communiquer, vous demande si vous êtes homme à la tenir renfermée dans votre cœur et levant sa main droite, la paume en l'air.

— Sur mon âme et sur ma conscience, dit-il, devant Dieu et devant les hommes, je le jure.

(A suivre.)

pourront exploiter la trahison de Bazaine comme la prétendue trahison de Grouchy. Sans Bazaine nous n'avions pas Sedan, de même que, sans Grouchy, nous n'avions pas Waterloo. Vous sentez tout parti qu'on peut tirer de ce rapprochement.

D'autres objectent que les officiers seront, au contraire, bien plus forts devant leurs soldats, quand ils pourront dire : Il faut que tout le monde marche, parce que la France sait frapper les lâches et les traîtres, si haut qu'ils soient placés.

C'est samedi prochain que le ministre des finances doit adjoindre définitivement le monopole des allumettes : il y a cinq soumissionnaires. Les fabricants actuels, au nombre de 600 environ, seront indemnisés ensemble de 20 millions.

M. P.-S. — Je reçois à l'instant quelques renseignements sur la séance de la commission de permanence. Il y a eu trois incidents : l'un relatif au pèlerinage de Nantes, l'autre au discours de Grenoble, le troisième à l'expulsion du prince Napoléon.

M. Thiers a dit, à propos des troubles de Nantes, que l'autorité n'avait pas pu le prévoir, et que, d'ailleurs, les journalistes qui les avaient racontés n'avaient pu citer aucun fait précis ni désigner aucun coupable. Il pense qu'il y a eu tout simplement des bousculades réciproques.

Au sujet du discours de Grenoble, M. Thiers déplore les théories de M. Gambetta à cause du mal qu'elles font à la république, mais il ne pouvait empêcher un banquet privé.

Enfin, M. Thiers a annoncé à la commission de permanence que le prince Napoléon était venu sans autorisation sur le territoire français. M. Thiers s'appuyant sur des décisions de l'Assemblée nationale proclamant la déchéance des Bonaparte, a pris sur lui de le faire expulser.

Commission de permanence.

Séance du 10 octobre 1872.

L'Agence Havas nous transmet quelques détails plus complets sur la séance de la commission de permanence dont le télégraphe ne nous a donné qu'un résumé très-sommaire.

La séance est ouverte à 1 h. 45, sous la présidence de M. Grévy.

M. de Rémusat et M. Victor Lefranc y assistent. M. Grévy donne lecture de la pétition adressée par les habitants de Nantes au sujet des troubles qui se sont produits dans cette ville lors du passage des pèlerins allant à Lourdes.

M. Grévy fait remarquer que la commission de permanence n'a pas le droit de recevoir des pétitions : ce droit appartient à l'Assemblée. Cette assertion est contestée par plusieurs orateurs.

M. Thiers est alors introduit. M. de Wit, dans une note écrite, réclame la liberté des pèlerins ; il est protestant, à ce titre il réclame la liberté des catholiques afin de sauvegarder celle de son culte.

M. Thiers, tout en reconnaissant que l'autorité n'aurait peut-être pu faire mieux, dit qu'elle ne pouvait pas attendre à des troubles, deux trains de pèlerins ayant déjà passé à Nantes sans avoir provoqué. Une enquête est ouverte ; jusqu'ici il n'en ressort pas qu'il y ait eu des voies de fait contre les pèlerins.

Dans tous les cas, la justice aura son cours. Les faits ont été exagérés ; une lettre de l'évêque de Nantes au préfet semble le reconnaître. M. Thiers se déclare indigné de ces faits, qui portent atteinte au culte catholique, que M. Thiers appelle le culte national.

Quelques observations sont présentées au sujet des déclarations de M. le président. M. de la Rochefoucauld réclame une punition pour le préfet et les autorités de Nantes ; il met en parallèle les pèlerinages de Lourdes et les voyages de M. Gambetta.

Après quelques mots élogieux du général Changarnier à l'adresse de M. Gambetta, M. Thiers condamne vivement le discours et les théories de M. Gambetta. Mais il lui est bien difficile d'empêcher des banquets privés. Il n'est permis à personne de dire que la nation est divisée en plusieurs castes. Cette distinction ne repose sur aucun fait, et il n'y a rien de semblable en France.

On est coupable en soufflant ces distinctions. M. Thiers a passé sa vie à combattre ces théories, non-seulement elles font du mal à l'intérieur, mais surtout elles rendent la position du gouvernement difficile vis-à-vis de l'étranger.

Il n'appartient à personne d'attaquer l'Assemblée. M. Thiers n'a pas toujours été uni d'opinion avec elle, mais il l'a toujours respectée et il fera tout pour qu'elle soit respectée.

Certains républicains sont les ennemis de la république ; ils empêchent de la fonder ; cependant M. Thiers ne voit de possible actuellement que la république conservatrice. (Murmures à droite.)

Si l'on peut fonder la monarchie, qu'on la fasse ; mais qu'on ne l'oublie pas, la république est actuellement le seul terrain neutre sur lequel ceux mêmes qui ont des convictions anciennes qui s'éloignent de ce régime peuvent s'unir.

Ce qu'il faut actuellement, c'est l'union. Il faut nous aimer les uns les autres et nous ne nous aimons pas assez. (On rit.)

(Le temps nous manque pour donner le compte-rendu de la séance entière, en voici la conclusion.)

M. Thiers, sans être interrogé, annonce qu'il a donné au prince Napoléon l'ordre de quitter la France.

Les deux votes de l'Assemblée, prononçant la déchéance de l'empire, autorisent cette décision, qui a été prise en conseil des ministres.

Quelques membres contestent l'opportunité de cette mesure.

La séance est levée à quatre heures et demie.

DOCUMENTS STATISTIQUES

DU COMMERCE DE LA FRANCE PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1872.

Les droits perçus à l'importation ont été de 38,802,000 francs contre 80,040,000 pendant les huit premiers mois de 1869. Les droits perçus sur les sucres étrangers ont été de 11,950,000 francs, contre 12,071,000 en 1869. Les sucres des colonies françaises 20,463,000 francs contre 21,571,000 en 1869. Cafés 8,475,000 francs contre 16,452,000 en 1869. Tissus de laine 6,537,000 francs contre 4,245,000 en 1869. Foute brute 802,000 francs contre 60,000. Tissus de coton 5,111,000 francs contre 2,000,000. Fils de coton 1,261,000 francs. Diverses marchandises 10,785,000 francs contre 7,534,000. Le service des douanes a produit 112,214,000 francs contre 94,395,000 en 1869. Le service des contributions indirectes 436,807,000 francs contre 395,482,000. Le total général des perceptions a été de 549,021,000 francs, à déduire des dépenses pour primes et drawbacks, 115,000; reste acquis au Trésor pour les huit premiers mois 548,906,000 francs contre 489,619,000 en 1869. Le total général de la valeur des marchandises importées a été de 2,329,038,000 francs contre

1,965,844,000 en 1869; différence en plus, francs 363,194,000. Les importations en or, argent, billon ont été de 305,000,000 francs contre 433,856,000 en 1869. Le total général de la valeur des marchandises exportées a été de 2,339,932,000 francs contre 1,940,187,000 en 1869; différence en plus 399,745,000 francs. Les exportations en or, argent, billon ont été de 148,485,000 francs contre 203,899,000 en 1869.

NOUVELLES ET BRUITS

Le congé de M. Fournier, ministre de France auprès du roi Victor-Emmanuel, sera de très-courte durée. Ce diplomate sera de retour à son poste avant la fin d'octobre.

Les relations entre la France et l'Italie sont aussi satisfaisantes que possible ; mais il reste des difficultés à surmonter pour amener le cabinet de Rome à modifier le traité de commerce de 1864 dans le sens de la convention qui va être signée avec l'Angleterre. La diplomatie allemande, dit le *Moniteur*, pèse beaucoup en ce moment sur l'Italie et la Suisse, pour entraver les négociations.

On croit connaître aujourd'hui quelques-uns des points principaux sur lesquels portera le message présidentiel.

M. Thiers traitera longuement la question financière et celle de la réorganisation de l'armée. Il dira, à ce propos, pour quelles causes le rendement des nouveaux impôts a été inférieur aux prévisions du gouvernement, et il fera connaître quels sont les emplacements choisis pour les établissements militaires.

Il parlera aussi, mais plus sommairement, des projets constitutionnels dont quelques députés doivent proposer l'adoption à l'Assemblée, et cela dès le début de la session.

Ces projets concernent la création d'une vice-présidence et la constitution d'une seconde Chambre.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Paris, le 8 octobre.

Des 700 millions que le gouvernement avait achetés en juillet dernier, ou en numéraire ou en traites, 400 millions ont été versés par les banquiers qui avaient fait l'affaire, le gouvernement ayant consenti à recevoir une partie de la somme par anticipation. Le ministre des finances a mis à la disposition de quelques-uns des banquiers une somme de 90 millions, afin de faciliter les opérations nécessaires pour faire face à leurs engagements.

Un journal assure qu'avant-hier est partie du ministère de l'intérieur une circulaire prescrivant aux maires de ne pas se mêler aux manifestations politiques ou religieuses et à ne pas s'écarter de leurs fonctions administratives.

Les officiers et sous-officiers qui comptent 20 ou 25 ans de service, mais qui sont encore aptes à servir utilement, seront prochainement invités à faire savoir s'ils désirent des emplois dans l'armée territoriale.

Nous avons dit que la santé du maréchal Bazaine était fort altérée.

Le *Soleil* assure que l'accusé de Metz souffre des suites d'une contusion reçue à Gravelotte.

Il faut lire : Rezonville, où le maréchal et son état-major mirent l'épée à la main. Mais voilà sans doute une contusion qui a laissé bien longtemps en parfaite santé le maréchal Bazaine.

M. Gambetta a été appelé à déposer à nouveau devant le général Rivière. Cette déposition serait la dernière. Le rapport du général Rivière doit être remis, dit-on, d'ici à cinq ou six semaines au ministère de la guerre. Le gouvernement aura alors à se prononcer, conformément au code militaire, sur la suite à donner aux poursuites.

M. de Kératy a également déposé avant-hier dans l'affaire Bazaine. Il était appelé pour la seconde fois.

Il a été interrogé sur les rapports du gouvernement de la défense nationale avec le maréchal.

L'abbé Baier vient d'écrire une lettre à un journal du matin pour lui dire qu'il dépose une plainte en diffamation contre la *Liberté*, à propos de son article : le mariage de l'abbé Baier, de plus il dément tous les bruits relatifs à son mariage.

Le 25 octobre aura lieu, sous la présidence de M. Camille Doucas, la réunion annuelle et solennelle des cinq académies.

Hier, à 11 heures, il a été procédé publiquement à l'hôtel-de-ville de Paris (salle Saint-Jean) au 4^e tirage trimestriel des séries d'obligations de l'emprunt municipal de 1871, sous la présidence de M. Lysol, membre du conseil de direction de la Seine. Il a été extrait de la roue 118 séries, devant fournir les numéros appelés à concourir au tirage définitif, qui aura lieu le vingt octobre.

Les gardes forestiers vont recevoir un nouvel armement, par suite de décision ministérielle.

On remarque, à Paris, en ce moment, dans le commerce de détail, quelques pièces faussées de 2 francs et de 5 francs en argent. Ces derniers sont à l'effigie de l'ex-empereur Napoléon III et au millésime de 1867.

Elles sont légères, bleuâtres ; en outre, les caractères ont des bavures, en sorte qu'avec un peu d'attention, il est aisé de les reconnaître.

Plusieurs individus qui émettaient ces pièces de mauvais aloi ont été arrêtés dans le quartier de la Monnaie, en même temps qu'on s'empara, au marché de Bercy, d'une femme émettant de faux billets de 5 francs.

On fait en ce moment à la préfecture de police, à Paris, un travail considérable. Il s'agit d'une enquête sur l'état matériel et moral de la population de la capitale à la suite des secousses qu'elle a éprouvées, sur le mouvement du commerce, le personnel des fabriques, les salaires, le bien-être, les chômages, les améliorations susceptibles d'être apportées, etc.

La commission des logements insalubres s'occupe également de visiter, sous le rapport de l'hygiène, les maisons de certains quartiers spécialement habités par les ouvriers.

quart (125 gr.) de fromage, et le dimanche une salade.

Le pain, qui est d'excellente qualité, se manutentionne dans l'établissement.

Les officiers supérieurs sont servis dans leur chambre. Les capitaines et les lieutenants mangent au réfectoire par table de douze couverts. Les repas ont lieu à neuf heures le matin et à quatre heures le soir.

Outre les aliments, les pensionnaires reçoivent une solde de menus besoins, ainsi répartie : 30 fr. pour un colonel, 20 fr. pour un chef de bataillon, 10 fr. à un capitaine, 8 fr. aux lieutenants et aux sous-lieutenants, 5 fr. au sergent-major, 4 fr. au sergent, 3 fr. au caporal, 2 fr. au soldat.

Un fait extraordinaire dans les annales de la chasse s'est produit hier à Maisons-Alfort. Une bande de sangliers, échappée de la forêt de Sénart à la suite d'une battue, passa, dit la *Liberté*, la nuit dernière à Créteil, renversant tout sur son passage, et s'arrêta à Maisons-Alfort. Là, un énorme sanglier ouvrait d'un coup de houe la porte d'une maison de la grande rue d'Alfort, et entra sans façon et grimpait au grenier, où le propriétaire réussit à le retenir prisonnier.

Le lendemain, tout Maisons-Alfort assistait à une chasse, la plus digne et la plus pittoresque de toutes : celle d'un sanglier dans un grenier. Le pauvre animal tomba bientôt, tué à bout portant.

Le sanglier abattu pesait 260 kilogrammes.

Le conseil général d'Eure-et-Loire, considérant que l'agriculture serait plus directement représentée en laissant aux agriculteurs le soin d'être eux-mêmes leurs délégués, vient de demander, à l'unanimité, que le décret du 25 mars 1852 relatif à l'établissement des chambres et du conseil général d'agriculture soit abrogé et qu'on revienne à l'exécution de la loi du 20 mars 1851.

L'*Univers* annonce qu'un pèlerinage catholique et national aura lieu à Issoudun, le jeudi 17 octobre, pour renouveler la consécration solennelle de la France à Notre-Dame du Sacré-Cœur.

La neige est tombée abondamment pendant quarante-huit heures aux environs de Mézières.

Voici la somme des dommages éprouvés, pendant la guerre, par les diverses compagnies des chemins de fer français ; il ne s'agit, bien entendu, que des dommages causés aux gares, aux œuvres d'art, aux voies ainsi qu'au matériel ; quant aux pertes résultant de la suspension du service, elles sont bien supérieures aux chiffres que voici :

Table with 2 columns: Compagnie, Montant. Rows include Est (15,000,000 fr.), Nord (2,000,000 fr.), Ouest (12,000,000 fr.), Orléans (1,500,000 fr.), Paris-Lyon-M. (2,420,000 fr.), Total (32,920,000 fr.).

Quant à la compagnie du Midi, fort éloignée du théâtre de la guerre, ses pertes se résument en quelques wagons détériorés ; elles sont donc insignifiantes.

Le résumé des derniers rapports parvenus d'Algérie au ministère renferme les renseignements les plus favorables sur la situation intérieure de la colonie. Les travaux agricoles s'y poursuivent avec activité. Dans la province de Constantine, notamment, on se prépare sur tous les points aux labours.

Dans la province d'Oran, les cultivateurs ont fini de rentrer leurs récoltes et continuent de vendre de grandes quantités de grains ; quelques marchés de la frontière ont pris une importance exceptionnelle. L'impôt arabe continue de rentrer facilement et l'excédent de cette année, sur 1871, pour l'impôt achour et le zekkat, est évalué à un million.

On annonce que plusieurs familles indigènes influentes se disposent à quitter l'Algérie sans esprit de retour, pour s'établir soit à Tunis, soit dans le levant. Leur départ, s'il nous enlève des contribuables sérieux, fera place à l'élément colonisateur dont l'extension n'est pas suffisamment assurée par l'étendue restreinte du domaine de l'Etat.

On constate malheureusement, dans la province d'Alger, la persistance de l'épidémie variolique.

L'archiduc Henri d'Autriche, qui vivait depuis deux ans environ d'une manière très-retrévie à Lucerne, dans une espèce d'exil, vient d'être rappelé à Vienne par l'empereur François-Joseph, et rétabli dans sa charge de feld-maréchal-lieutenant.

On sait que le motif de la disgrâce de l'archiduc avait été son mariage avec une cantatrice, Mlle Hofmann.

La Correspondance scandinave donne des détails intéressants sur le grand-duc héritier de Russie, qui prend, à ce qu'il paraît, sa revanche, à Copenhague, où il se trouve en ce moment, de l'étiquette un peu trop rigide de la cour de Saint-Petersbourg.

Le grand-duc se plaît à se mêler incognito à la foule, à faire lui-même ses emplettes, à surprendre par ses dons généreux de pauvres malheureux, à s'aventurer dans les rues étroites de la capitale ou dans les villages environnants.

Un de ces derniers jours, dit la Correspondance, étant sorti en bourgeois avec la princesse Dagmar, à laquelle il donnait le bras, il parcourait les boutiques, achetant là des gants, ici des porcelaines, et trouvant un plaisir extrême à marchander et payer de sa propre bourse tout comme un autre chaland.

Tout à coup une averse commença à tomber. Le prince et la princesse étaient à pied, ils n'avaient même pas de parapluie et furent, comme tout le monde, chercher un abri sous une porte cochère. Un fiacre passa, le grand-duc appela le cocher ; mais celui-ci hochait la tête et passa ; un second et un troisième passèrent et la même scène se renouvela. Enfin une voiture libre s'approcha, le grand-duc l'engagea et le jeune couple entra dans le fiacre, ruisselant d'eau, mais enchanter d'avoir essuyé une des petites misères de la vie bourgeoise.

On a déjà indiqué plusieurs fois la somme que coûtait annuellement un soldat aux différents Etats de l'Europe ; voici le résultat d'un dernier calcul fait à ce sujet :

L'Angleterre dépense par an pour un soldat 2,500 fr. ; la Russie, 1,202 fr. ; la France, 1,172 fr. ; la Belgique, 1,047 fr. ; l'Allemagne, 975 fr. ; la Turquie, 927 fr. ; l'Italie, 917 fr. ; le Danemark, 880 fr. ; l'Espagne, 775 fr. ; l'Autriche, 720 fr.

Ajoutez que sur ces dépenses totales, les Etats européens consacrent à l'entretien de leur armée et de leur marine, savoir : la Russie, 34 0/0 ; l'Angleterre, 33 0/0 ; la France, 32 0/0 ; le Danemark, 29 0/0 ; l'Allemagne, 27 0/0 ; la Turquie, 23 0/0 ; la Belgique, 21 0/0 ; l'Autriche, 19 0/0 ; l'Italie et l'Espagne, 16 0/0.

Ces chiffres sont fournis par un militaire autrichien.

OPINION DU GÉNÉRAL SHERMAN SUR PARIS, SUR LA RÉPUBLIQUE ET M. THIERS.

On écrit de New-York, 24 septembre, à l'indépendance belge :

Je laisserai jusqu'après les élections d'octobre, les deux tiers présidentiels s'entre-dévoier à la façon de ces deux célèbres chats de Kilkenny, desquels il n'est resté qu'une oreille de l'un, et que la queue de l'autre ; et me plaçant au méridien de Paris, je vous dirai ce que le général Sherman, récemment revenu d'Europe, pense de cette capitale, de la république et de M. Thiers.

On lui demanda si Paris portait les marques de sa purification par le feu dans les terribles jours de la Commune, et dans quel état il avait trouvé la France ; le général répondit :

« N'ayant jamais vu cette ville auparavant, je ne pouvais, naturellement, établir une comparaison entre le nouveau et le vieux Paris ; mais, à mes yeux d'étranger, cette capitale me paraît avoir recouvré son ancienne splendeur. Quant à la France, je l'ai vue partout se relevant des effets des deux guerres, l'étrange et la civile. Toutes les classes y réalisent d'efforts pour rendre au pays son ancienne condition de prospérité. Ces efforts portent déjà leurs fruits. La terre y est dans un magnifique état de culture, même dans les pays droits ravagés par les Prussiens ; et c'est à peine si j'ai pu trouver d'autre trace de l'invasion que l'apparition d'un ou deux uniformes prussiens qui, lorsque je me trouvais près des frontières de l'Est, se montraient encore dans quelques villes, d'où ils sont sans doute déjà partis. »

« En ce qui concerne la situation politique de la France, le général paraissait hésiter à risquer une opinion. « Suivant tout ce que j'ai vu, a-t-il dit, le peuple n'a paru entièrement satisfait de la condition actuelle des choses. La presse n'est pas seulement libre en théorie, elle l'est également en pratique. Mais les feuilles de l'opposition se lient à moins de violence contre le gouvernement que les autres ne le font ici. Il n'est vrai que les droits de Bonaparte et de la famille d'Orléans y trouvent d'ardents défenseurs et que les mesures du gouvernement y sont vivement discutées ; mais il n'y a là rien qui mette en péril la sûreté de la république. »

« Et M. Thiers ? demanda son interlocuteur. « Je vois en M. Thiers un patriote qui veut sérieusement tout ce qui est pour le bien de son pays ; et je pense que, sous son administration, il y a tout lieu de croire que la France atteindra un haut degré de prospérité. Du reste, quoi qu'il puisse arriver, la république durera autant que M. Thiers, si elle ne lui survit pas. »

« Je pourrais continuer ces citations, mais une autre règle de mon manuel est ainsi conçue : « Ne dites jamais tout ce que vous avez à dire. »

ÉTRANGER

La manifestation du commerce à Madrid.

On écrit de Madrid, 7 octobre, au journal le Temps :

L'événement du jour est la manifestation d'hier et le regrettable conflit qui l'a terminée. Depuis quelques jours, le commerce de détail était fort ému des nouvelles contributions proposées ou imposées (la question légale n'est pas encore jugée) sur les portes et fenêtres, étalages et tentes des magasins. Une manifestation fut projetée, et cette manifestation s'est réalisée hier au Prado.

Les principaux commerçants de la ville : les épiciers, les marchands de vin, de charbons, de nouveautés, etc., y ont pris part, précédés de nombreuses bannières sur lesquelles on lisait : « A bas l'impôt ! » Dans le principe, tout s'est passé avec ordre. Vers trois heures et demie, le cortège arrivait à l'ayuntamiento. La place de la Ville, la Calle Mayor et toutes les rues adjacentes étaient remplies d'une foule compacte, dont l'animation allait croissant de moment en moment.

Une commission de plusieurs commerçants se présenta alors au bureau de l'alcade populaire, M. Ponte, demandant la suppression de l'impôt, et exposant ses griefs contre une pareille aggravation.

M. Ponte répond dans les termes les plus mesurés en proposant même d'appuyer la réclamation auprès de l'ayuntamiento, et en suppliant les représentants du commerce de Madrid de maintenir l'ordre et d'empêcher que la manifestation prit un caractère tumultueux et violent. Mais cette réponse fut loin de calmer l'agitation extérieure. L'alcade populaire et un autre membre de l'ayuntamiento se présentèrent au balcon et ne purent réussir à se faire entendre ; les cris, les insultes les plus grossières, se firent entendre ; deux gardes civils sortirent alors de l'hôtel de Ville avec une proclamation manuscrite de l'alcade ; non-seulement il leur fut impossible de dominer le tumulte, mais ils furent brutalement frappés et blessés.

Bientôt l'agitation prit les proportions les plus inquiétantes et les gardes qui défendaient l'entrée eurent à soutenir un véritable assaut. Les grilles de l'hôtel de Ville furent fermées par ordre de l'alcade, et les cris redoublèrent. Cette scène de désordre dura plus d'une heure et demie sans que l'autorité prit aucune mesure pour rétablir l'ordre. Les pierres pleuvaient contre les fenêtres de l'ayuntamiento.

L'assaut d'attendre un secours qui ne lui venait point, l'alcade populaire prit enfin le parti de se rendre lui-même au palais du gouvernement civil. Mais dans le trajet, reconnu par la foule, il fut blessé assez gravement par une pierre qui l'atteignit au côté gauche. Ceux qui l'accompagnaient furent l'objet des mêmes violences.

La foule, surexcitée au dernier degré, se porta alors au gouvernement civil où se répétèrent les mêmes scènes. Des gardes civils, des inspecteurs de police furent grièvement blessés.

À 6 heures et demie seulement, arrivèrent quelques compagnies de volontaires de la Liberté. À 7 heures, la foule commença à se disperser, non sans proférer de nouveaux cris.

On annonçait qu'aujourd'hui tous les magasins et même les cafés resteraient fermés ; heureusement il n'en a rien été. On compte une quinzaine de blessés, dont deux assez gravement pour inspirer quelques inquiétudes. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

Les journaux ministériels prétendent que certains agitateurs politiques ont profité de cette manifestation purement commerciale pour lui donner un autre caractère, mais la vérité est qu'aucun cri politique n'a été proféré, que tout s'est borné à protester contre le nouvel impôt, et que les coupables de voies de fait commises sur la personne de quelques autorités ne doivent être imputés à aucun parti.

Il est probable que l'impôt projeté sera retiré ou modifié. On parle de la démission de M. Mata, gouverneur civil, qui a donné hier une nouvelle preuve de son incapacité. M. Zorilla était parti le matin pour l'Escorial.

Les troubles d'hier ne paraissent nullement avoir ému le roi, car il n'en a pas moins continué aujourd'hui ses promenades matinales. La Correspondance a démenti la nouvelle répandue par plusieurs journaux, qu'en sortant du palais, il y a trois jours, Sa Majesté aurait été assailli à coups de pierres par deux individus jusqu'à présent restés inconnus. On a également démenti le bruit qu'un complot avait pour but d'attenter à la vie de M. Montero Rios aurait été découvert. Toutes ces rumeurs sont sans doute inventées à plaisir, mais elles n'en sont pas moins un symptôme de l'état actuel des esprits.

La question sociale en Allemagne.

On écrit de Berlin à la France, le 5 octobre 1872 :

Il paraît positif que les conférences sur la question sociale commenceront ici dans le cours du mois d'octobre. On désigne comme le principal délégué de l'Autriche, M. Schmidt de Zablérow, conseiller ministériel, directeur du bureau de la presse, sous le ministère Hohenwart et immédiatement écarté à l'avènement du cabinet centraliste que préside le prince Auersperg. Les journaux annoncent déjà que les délégués se borneront à rechercher les causes des désordres qui se produisent dans l'économie sociale moderne, et indiqueront les mesures législatives qui leur paraîtront propres à guérir le mal ; mais ils s'abstiendront soigneusement de conseiller des mesures de police et de répression, qui ne peuvent qu'irriter les ouvriers et envenimer les plaies sociales.

Berlin et l'Allemagne du Nord, sous le manteau éclatant de leur prospérité, cachent plusieurs de ces plaies dont l'aspect est aussi hideux qu'inquietant. La propagande socialiste fait des progrès effrayants dans tous les districts manufacturiers. La Basse-Lusace, en particulier, est actuellement parcourue par des émissaires envoyés de Berlin.

Les villes industrielles de Forst et de Finslerwald ont été récemment le théâtre de réunions populaires tumultueuses, où les apôtres du socialisme ont prêché leurs doctrines et prédit le prochain avènement de « l'Etat de la liberté » (*Freiheits Staat*). Des fabricants, des propriétaires qui ont voulu prendre la parole, après les orateurs socialistes, se sont vu arracher de la tribune ou parfois maltraités. Mais c'est à Berlin surtout que croît et prospère l'ivraie semée par Lassalle et cultivée par ses disciples, dont le plus actif est ici M. Hasenclever.

La population ouvrière de Berlin est partagée inégalement, d'une part, entre les *Gewervereine*, assez semblables aux *Trade's unions* anglaises, fondées sur le principe du *self-help* par le docteur Hirsch et le député progressiste Duncker ; d'autre part, « l'Association générale des travailleurs allemands », qui est strictement socialiste et dont le but est la création de sociétés de production patronnées et subventionnées par l'Etat. Une haine féroce anime depuis longtemps les socialistes contre les membres des *Gewervereine*. Une circonstance particulière est venue la faire éclater dans les premiers jours de septembre. La corporation des maçons avait à dire deux *allegesellen*, c'est-à-dire deux membres du bureau d'administration du club et de la caisse de secours.

Les ouvriers admis à prendre part à l'élection devaient tous avoir payé régulièrement leur cotisation à la caisse des malades et à la caisse pour les enterrements.

Cela n'empêcha pas une foule d'ouvriers socialistes, qui ne remplissaient pas cette condition, de s'introduire dans le local pour y soutenir deux de leurs candidats, espérant avoir la majorité dans le bureau et ainsi transformer la salle de réunion des maçons en un club exclusivement socialiste. Les « frères et amis » s'étaient coiffés d'un chapeau élevé, orné d'une plume rouge, qui servait de signe de ralliement.

Le règlement leur donnait tort ; mais ils savaient qu'en Prusse la force prime le droit et ils firent appel à la force. Ils résolurent de mettre en fuite tous leurs adversaires et ils organisèrent une véritable chasse à l'homme. Dix-huit ouvriers du parti opposé furent maltraités et assommés. Quelques-uns ont reçu des blessures graves, dont ils porteront les traces toute leur vie. Une enquête et un procès ont été le dénouement de cette affaire. Les socialistes qui avaient « cogné » avec tant d'ensemble, ont nié avec le même ensemble les faits qu'on leur imputait. Cinquante-quatre témoins à décharge, produits par eux, les ont innocentés et dame Justice, assourdie et troublée par tant de témoignages contradictoires, n'a pu appesantir sa main que sur trois coupables dont deux ont été condamnés à un an de prison.

Trois ministres en une personne.

On sait que le prince de Bismarck est à la fois chancelier de l'empire d'Allemagne, premier ministre de Prusse et chef du gouvernement de la petite principauté du Lauenbourg. Ce cumul de fonctions a inspiré à la *Presse* de Vienne les réflexions suivantes :

La trinité de la personne de M. de Bismarck en tant que ministre lauenbourgeois, ministre prussien et ministre allemand, donne en ce moment lieu à des phénomènes étranges. Ainsi après que le Landtag du Lauenbourg a eu voté la loi sur le domaine, le ministre lauenbourgeois Bismarck a dû soumettre au président du ministère prussien le vœu de l'annexion du Lauenbourg à la Prusse. Le Bismarck prussien a, par-là, accueilli avec une grande bienveillance le Bismarck lauenbourgeois.

On assure qu'en ces derniers temps quelques difficultés sur des délimitations de frontières se sont élevées entre les deux ministres. Le Bismarck lauenbourgeois s'est plaint amèrement au Bismarck prussien de certains procédés malséants de son gouvernement contre le Schleswig. Mais le Bismarck prussien ayant sérieusement pris son gouvernement sous sa protection, le Bismarck lauenbourgeois n'a conservé d'autre ressource que d'en réclamer au chancelier de l'empire. Le litige est encore pendante à la chancellerie.

Le deuil du roi de Suède.

En Suède, écrit-on de Stockholm à la *Gazette de Cologne*, existe encore la coutume, abandonnée en d'autres pays, de porter le deuil royal, de

que maintenant ces réunions fraternelles des Alsaciens et Lorrains pour se renouveler...

Nous sommes heureux de constater le grand mouvement qui se fait à Lyon pour venir en aide aux malheureux émigrants d'Alsace-Lorraine...

Deux quêtes faites à l'Eldorado, en faveur des Alsaciens et Lorrains, ont produit une somme de 271 fr. 30 c. ; une autre faite au Casino a produit une somme de 215 fr. 12 c.

Le conseil municipal a voté, hier soir, les traitements ordinaires des instituteurs, pour l'année scolaire 1872-1873.

La question de la police des voitures sera décidément renvoyée au conseil d'Etat. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre du 10 octobre adressée par le maire au préfet...

Le Journal officiel publie un décret qui interdicte un grand nombre de personnes de notre département.

Hier, à deux heures, a eu lieu à la chapelle des Missions africaines, cours de Brosses, la cérémonie usitée lorsque s'effectue un départ de missionnaires.

On annonce, pour le courant de ce mois, le numéro du Journal amusant concernant l'Exposition.

On a arrêté hier un nommé A..., âgé de 61 ans, garçon chez M. L..., cafetier, cours Vitton.

Les poursuites que nous avons annoncées contre le Cercle progressif des travailleurs, viennent d'être abandonnées.

Nous mentionnons, sous toutes réserves, une nouvelle que rapportent plusieurs de nos confrères, relativement à un échec qui a dû être bien douloureux pour le citoyen Jacques Pilon...

Avez-vous lu ce sublime prospectus qu'un industriel de génie a inventé ? CLYSO-POMPE ÉLECTRIQUE plus prompt que la pensée !

Nous avons eu la bonne fortune de nous trouver, hier au soir, au Gymnase, à côté d'un vieux monsieur, à qui M^{me} Déjazet était profondément antipathique.

Mais ce qui fut le plus curieux, ce fut la figure, le regard, la pantomime, le geste du monsieur pendant le premier acte ; attonné, stupéfait, admiratif, puis une sorte d'enthousiasme colérique.

Vendredi soir, et toute la journée de samedi, les israélites célèbrent leur grand fête de l'om-Kippour.

Et, il faut bien le constater, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre, depuis le plus grand industriel jusqu'au plus humble ouvrier, tous les israélites observent, dans le monde entier, ce jour solennel.

On annonce, pour le courant de ce mois, le numéro du Journal amusant concernant l'Exposition.

On a arrêté hier un nommé A..., âgé de 61 ans, garçon chez M. L..., cafetier, cours Vitton.

On se souvient du passant qui, dans la rue du Commerce, reçut, il y a quelques jours, sur la tête, un pot de fleurs tombé d'un cinquième étage.

Nous rappelons que la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier est interdite du 20 octobre au 31 janvier.

Si vous aimez les sardines, — il ne s'agit pas des Sardines Blanches de G. Kadand, — voici une nouvelle qui va faire palpiter de satisfaction votre cœur de gastronome.

Par décret de M. le président de la République, M. Dumoulin, ancien notaire à Saint-Jean-de-Bouray (Isère), a été nommé notaire honoraire.

Les mobiles du Rhône et les membres de la 22^e société de secours mutuels sont convoqués en assemblée générale le dimanche 13 octobre 1872, à dix heures du matin, au palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne Bourse.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Tout malade trouve, par la douce Revalscière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil.

Monsieur, — La Revalscière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perissoud, épicer, 57, rue Bourbon.

DÉPÊCHES DU SOIR

Paris, 11 octobre. L'ordre d'expulsion du prince Napoléon lui a été signifié hier chez M. Adelon, à Etampes.

M. de Beust est de retour à Londres. Le Daily News dit que la réunion du cabinet qui a eu lieu encore aujourd'hui est une preuve sérieuse de la considération accordée au traité de commerce avec la France.

Un discours que M. Greeley a prononcé aujourd'hui à Baltimore conseille de ne pas se décourager, de continuer le travail de l'unité nationale et la réconciliation.

Un discours que M. Greeley a prononcé aujourd'hui à Baltimore conseille de ne pas se décourager, de continuer le travail de l'unité nationale et la réconciliation.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 11 octobre. Le cour de cassation a rejeté le pourvoi de Poitevin, condamné à mort par le conseil de guerre pour espionnage et trahison.

Des avis certains confirment que le prince Napoléon refuse de quitter la France. Un ordre sera nouvellement notifié demain, et la force, si besoin est, sera employée dimanche.

Le soir croit savoir que les résolutions du prince Napoléon sont modifiées depuis la matinée ; le prince va quitter le territoire.

La Bourse est excellente ; le discours de M. Thiers a produit un bon effet. Clôture au plus haut ; marchés anglais meilleurs ; les consolidés sont en hausse de 3/16.

Aujourd'hui sont partis, en pèlerinage pour Lourdes, 500 pèlerins environ, parmi lesquels beaucoup d'ecclésiastiques et de dames.

Les autorités ont appelé des renforts. Pesth, 11 octobre.

Délégation du Reichsrath. — M. Andrássy, répondant à une interpellation, dit que la monarchie est représentée par un ambassadeur près du pape et par un envoyé près du roi d'Italie.

Dimanche a été ouvert le congrès des tabletiers dont le but est d'unir dans une seule et même société, pour toute l'Allemagne, tous les ouvriers de la corporation.

Les sculpteurs en bois se sont également réunis. Le résultat des déclarations de leur bureau que 56 ateliers ont consenti à l'augmentation de 16 2/3 0/0 du salaire en sus des 25 0/0 déjà obtenus pendant le printemps dernier.

Les ouvriers tonneliers se sont rassemblés aussi. Leur patrons sont en désaccord : une partie d'entre eux adhèrent aux conditions posées par les travailleurs, l'autre s'y refuse.

Le chômage continue dans la fabrique Pfug et C^e et on assure que, faute d'avoir pu arriver à un accord, la société est complètement résolue à liquider ses opérations.

Le contrat pour le percement du St-Gothard a été ratifié. Les travaux ont commencé. A Gosschen on entend les détonations des mines.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 1/2, 5 1/2 1872.

TERME

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 3 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt (1871), 5 1/2, 5 1/2 1872.

SUITE DU COMPTE RENDU

Chambre de commerce de Grefeld pour 1871.

Industrie textile et commerce de ses produits.

TISSAGE ÉTOFFES DE SOIES

Dans notre précédent rapport, nous donnions l'espérance que l'arrêt de l'industrie des soieries en France pendant la guerre procurerait de nouvelles relations à notre place, et des avantages pour nous.

Nos fabricants pendant le cours de 1871 avaient joui d'une animation assez réjouissante — surtout durant les premiers mois.

Le même journal, dans l'article de M. Pessard, blâme vivement l'expulsion du prince Napoléon comme inique et impolitique.

Outre ces articles, les cravates et étoffes « Sips » trouvent un écoulement facile sur les marchés européens et américains.

Les fabricants d'étoffe de soie couleur, ainsi que les fabricants pour ombrelles et parapluies, travailleront à des prix rémunérateurs, ils auraient dû augmenter leurs fonds de roulement, si la main-d'œuvre eût été plus facile à se procurer.

Les rubans de tafetas et de faille noirs, se « réjouissent » d'une bonne demande, que les fabricants ne furent pas toujours en état de satisfaire.

La fabrique de velours de Créfeld peut à peine enregistrer une année comparable à celle-ci, soit pour le chiffre de la production, soit pour le facile écoulement de la marchandise.

L'écoulement des velours pour l'Angleterre a été considérable, ainsi que pour l'Allemagne et les Etats-Unis.

La Hollande, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et la Russie, l'Italie et l'Espagne, nous demandent des marchandises comme à l'ordinaire.

La position favorable dont se « réjouissent » cet article l'année dernière s'est heureusement continuée pendant cette année.

Le demandeur des rubans couleurs avec bords découpés, comme aussi celle des bords apprêtés, fabriqués à la mécanique ou à la main, fut si considérable qu'on ne put en obtenir la fabrication.

Les teinturiers ont pu se « réjouir » pendant cette année d'un bon courant de travail, car l'épanouissement de notre industrie de soieries devint grandiose après la guerre de France.

La production extraordinaire d'articles velours et bordures, donna naturellement une vive activité à l'apprenti et au gagé, à tel point que cette industrie ne put exécuter le travail aussi promptement qu'on le lui demandait ; aussi les prix furent-ils très-rénumérateurs.

Les apprêteurs et glacés (avec des machines à vapeur) se sont élevés au nombre de 31 ; le nombre des ouvriers et ouvrières occupés à ce travail a été de 633.

Les teinturiers ont pu se « réjouir » pendant cette année d'un bon courant de travail, car l'épanouissement de notre industrie de soieries devint grandiose après la guerre de France.

Les teinturiers ont pu se « réjouir » pendant cette année d'un bon courant de travail, car l'épanouissement de notre industrie de soieries devint grandiose après la guerre de France.

Pour fabricants de Créfeld : Soie et schappe. 473,250 kil. coton 597,415

Pour fabricants au dehors : Soie et schappe. 299,255 kil. coton 103,880

Le salaire donné aux ouvriers teinturiers, pendant l'année 1871, se monte à 270,365 francs.

Les affaires, en rubans unis mélangés de coton, coupés à la pièce, ont été très-actives, depuis le commencement de l'année jusqu'à l'automne.

Dans les six mois qui suivirent, cette activité n'a pas été moindre. Depuis quelque temps, un grand manque de « Belvet » se faisait sentir, cette pénurie de l'article indiqué amena une hausse qui monta, jusqu'à 40 0/0.

Les affaires ont été très-vivantes pendant toute l'année et paraissent prendre tous les jours une plus grande extension.

Les articles pour chapeaux, casquettes, bonnets et garnitures marchèrent aussi très-activement pendant la guerre, malgré cela tous les besoins ne purent pas être satisfaits.

Les étoffes mi-soie, qui ont pour notre industrie une grande importance, furent moins recherchées par les circonstances sur les marchés de soieries ; cependant les satins mi-soie s'obtiennent pas la même faveur que pendant les années précédentes ; mais, à leur place, les canelées et étoffes pour mode (reps et turquoise), trouvent un bon placement, principalement en Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

En terminant nous donnons le tableau ci-après qui offre un grand intérêt :

Table with columns: Etoffe pure soie, Etoffe demi-soie, Etoffe pour boutons, Velours et peluches, Rubans de velours, Rubans de tafetas et bordures, Rubans demi-soie et bordures, Divers tissus soie.

Table with columns: Soie écarlate, Tissus demi coton, Tissus coton, Epapeterie, Spiritueux, Divers.

Cette année surpassa toutes les autres quant à l'exportation aux Etats-Unis, et l'augmentation de presque un million est presque tout entière sur le chiffre de l'industrie de la soie.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ALLEMAGNE, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, AUTRICHE, RUSSIE, ESPAGNE, PORTUGAL, PAYS-BAS, BELGIQUE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, PAYS SCANDINAVES, POIDS.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ALLEMAGNE, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, AUTRICHE, RUSSIE, ESPAGNE, PORTUGAL, PAYS-BAS, BELGIQUE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, PAYS SCANDINAVES, POIDS.

SAINT-ÉTIENNE, 10 octobre 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ALLEMAGNE, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, AUTRICHE, RUSSIE, ESPAGNE, PORTUGAL, PAYS-BAS, BELGIQUE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, PAYS SCANDINAVES, POIDS.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ALLEMAGNE, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, AUTRICHE, RUSSIE, ESPAGNE, PORTUGAL, PAYS-BAS, BELGIQUE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, PAYS SCANDINAVES, POIDS.

AVIGNON, 10 octobre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ALLEMAGNE, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, AUTRICHE, RUSSIE, ESPAGNE, PORTUGAL, PAYS-BAS, BELGIQUE, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, PAYS SCANDINAVES, POIDS.

BESANÇON

Besançon (Vesuntio, par corruption Besançon), chef-lieu du département du Doubs, est presque entièrement baignée par la rivière de ce nom qui l'entoure, en formant un fer à cheval.

La partie la plus étroite de cette sorte de presqu'île, située à l'est de la ville, et sur laquelle a été construite la citadelle, est figurée par un soulèvement de rocher, très-curieux au point de vue géologique, qui a obligé le Doubs à décrire le circuit qui entoure la ville.

Les affaires, en rubans unis mélangés de coton, coupés à la pièce, ont été très-actives, depuis le commencement de l'année jusqu'à l'automne.

Les affaires ont été très-vivantes pendant toute l'année et paraissent prendre tous les jours une plus grande extension.

Les étoffes mi-soie, qui ont pour notre industrie une grande importance, furent moins recherchées par les circonstances sur les marchés de soieries ; cependant les satins mi-soie s'obtiennent pas la même faveur que pendant les années précédentes ; mais, à leur place, les canelées et étoffes pour mode (reps et turquoise), trouvent un bon placement, principalement en Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

Outre ces articles, les cravates et étoffes « Sips » trouvent un écoulement facile sur les marchés européens et américains.

envahit la France du côté du nord-est, il est inutile de s'avancer du côté de la vallée du Rhône, car, du moment que le bassin de la Seine est occupé, il suffit de se garantir, sans qu'il soit besoin d'attaquer.

Sous la Restauration, les officiers d'un régiment d'artillerie, qui tenait alors garnison à Besançon, furent chargés de présenter individuellement un travail sur l'attaque de la citadelle de cette ville, et dès cette époque, il fut démontré qu'avec cinq batteries établies solidement sur les hauteurs qui dominent la forteresse, réputée imprenable, il était facile d'éteindre ses feux. Que sont devenues ces études?

La partie de Besançon qui se trouve en dehors du circuit du cours du Doubs se nomme Battant. Ce faubourg est enfoncé dans le cercle continu des fortifications de la place; il est relié à la ville par un pont de pierre, appelé pont de Battant. Sur l'endroit le plus élevé de ce faubourg est construit un fort, bâti en 1595, d'après les plans d'un Italien du nom de Griffon, et qu'on désigne sous l'appellation de fort Griffon.

Ce fort, à l'ouest de la ville, a été bâti avant l'adoption des plans de défense créés par Vauban; il peut servir de caserne, mais, placé à proximité des fortifications, il serait très difficile de l'utiliser comme bastion. Ce sont des murs droits, une caserne protégée, mais rien de plus.

Besançon, défendu par la citadelle, et son faubourg, protégé par le fort Griffon, sont encore à l'abri d'une attaque par les forts de Brégille, de Chaudanne et de Beauregard.

Le fort Brégille, commencé en 1820 et achevé en 1832, est un fort pentagonal et bastionné.

Le fort Chaudanne, un peu moins important que le précédent, dont il est la répétition, a

été commencé en 1837 et achevé en 1840. Le fort de Beauregard, simple lunette avec réduit voûté à la gorge, a été commencé en 1841 et achevé en 1848.

Ces trois forts sont situés : le premier au sud-ouest et les deux autres au nord-est. Durant la dernière guerre, un certain nombre d'ébauches de forts détachés ont été établies sur les points nombreux d'où Besançon aurait pu être bombardé. Un seul de ces ouvrages a été posé passablement loin comme avancement : c'est celui qui porte le nom de fort des Justices, en raison de ce qu'il est construit sur l'emplacement où l'on pendait sous l'ancien régime.

Cette sorte de constellation de forts, ébauchés dans les mêmes circonstances s'appellent : fort de Fontaine, batterie d'Argueil, fort des Buis, fort de Feu, fort de Montfaucon, fort de Paleute, fort de Mont-Boucon, fort de Petit-Chaudanne, fort de Rognon.

Mais aucun de ces derniers ouvrages n'ayant été établi dans des conditions de longue durée, c'est d'après les travaux primitifs que nous devons étudier la valeur de Besançon comme place forte.

Or, en se plaçant à ce dernier point de vue, on sera forcé d'admettre que la défense de Besançon est déficiente, si l'on considère qu'aujourd'hui, avec la portée des pièces d'artillerie, tous les forts élevés antérieurement à la guerre prussienne, y compris la citadelle et le fort Griffon, seraient à la merci de batteries établies sur les hauteurs de la Chapelle-des-Buis, situées en arrière de la citadelle, et dont un des sommets, la croix du Treuchot, domine la citadelle de plus de trois cents mètres; des hauteurs de Chaleuze, balayant la route de Suisse et de l'Alsace, sans compter les hauteurs de Montierand et de Dusy, pouvant couvrir les communications sur les routes de

Lyon et de Dijon.

Le fort de Brégille et la citadelle sont en outre dominés entièrement par la hauteur de Montfaucon, position importante que l'ennemi ne négligerait pas d'occuper s'il pouvait admettre que la prise de Besançon pût être de quelque poids dans l'issue des opérations militaires.

Le sommet de Montfaucon présente le précieux avantage de former plateau d'être couronné d'une forme spacieuse et de posséder une source d'où l'eau jaillit en abondance. Le côté sud de Besançon est encore dominé par la hauteur de Rosemont.

Les personnes de l'art cherchent peut-être à grands frais à remédier, par des ouvrages défensifs, aux inconvénients que nous venons de signaler; ce sera peut-être d'une combinaison savante au point de vue de la défense de Besançon, pris comme place de guerre isolée, mais jamais par suite de la position stratégique de la ville, entourée de montagnes plus élevées que celles où sont établis ses forts, nous ne pensons pas que cette ville puisse arrêter une armée envahissante.

En effet, quelle partie du territoire protège Besançon? La vallée du Rhône. Mais est-il possible d'admettre que cette vallée, défendue naturellement par les montagnes du Jura, devienne jamais l'objectif de l'ennemi? Un général capable évitera toujours les pays montagneux, où les passages sont difficiles, couverts de bois, entrecoupés de ravins, et où l'on peut être surpris.

Une armée qui envahira la vallée du Rhône, soit qu'elle parvienne à s'emparer de Lyon, soit qu'elle l'évite, court le risque d'être tournée si elle ne se sépare et n'exécute un mouvement convergent par l'extrémité ouest du massif des monts d'Auvergne. Dans l'hypothèse de la réussite, elle s'expose à être battue

separément, parce que le général placé en bataille derrière les Cévennes et les monts d'Auvergne, aura toute liberté d'action pour se jeter, par un à gauche ou un à droite en bataille, sur l'une des deux armées envahissantes.

Maitre des Vosges, l'ennemi n'a qu'à passer par la vallée de la Saône pour gagner le bassin du Rhône, et par cette manœuvre Besançon n'a plus qu'une valeur secondaire. La création d'un camp retranché devant Besançon ne saurait donner à cette ville l'importance que l'on paraît y attacher. On aurait un corps d'armée isolé, difficile à manier et, fût-il même composé de 3 ou 4 divisions, il serait obligé de se tenir sur la défensive, si l'on tient compte des masses de troupes mises en mouvement par le système de guerre actuel.

Le périmètre de l'isthme formé par le Doubs est protégé par une enceinte bastionnée qui laisse passage à deux portes : la porte Malpas et la porte taillée. C'est par cette dernière porte que passe l'aqueduc qui amène dans Besançon l'eau des sources d'Arzier.

Au moyen âge, les habitations furent bâties sur la montagne, et les châteaux ruraux s'élevaient à ses pieds. Plus tard, ce fut le tour des citadelles auxquelles les villes demandèrent protection. Aujourd'hui, il doit être admis, il faut l'espérer, que toute population civile, au lieu d'être un élément de défense, est plutôt une cause de reddition. Ce serait peut-être un tort de s'attacher à créer ou conserver des places fortes réunissant un grand nombre d'habitants, il faut sortir de l'ancienne routine, selon les besoins et les nécessités présentes, sans vouloir se rattacher à d'anciens usages.

Autrefois, Besançon était une place de guerre d'une telle importance, qu'on n'aurait pu, sans de sérieux inconvénients, la met-

tre de côté; aujourd'hui elle ne peut plus défendre ni le bassin du Rhône, ni la vallée de la Saône.

Cette ville ne saurait empêcher l'invasion du centre et du midi de la France et ne peut plus être considérée comme le boulevard du Jura.

Besançon a eu une certaine importance avant Louis XIV, lorsqu'il était la capitale d'un petit Etat obligé de se défendre lui-même et qui ne s'est jamais avantageusement défendu. Plus tard Besançon, fortifié par Vauban, a eu également sa valeur, à une époque où il n'était pas possible, vu le petit nombre de troupes mises en mouvement, la difficulté des communications et le peu de mobilité de l'artillerie, de laisser derrière soi une forteresse armée et défendue par un corps d'armée qui prendrait l'offensive; mais aujourd'hui ces considérations ne peuvent plus avoir de portée, condamnées qu'elles sont par les progrès et les phases caractéristiques de la stratégie contemporaine.

Besançon est le point de jonction des routes de Paris à Bâle par Clerval, de Neuchâtel et Genève, par Pontarlier, et de Belfort à Lyon, par Poligny, Lons-le-Saulnier et Bourg.

Cette ville est encore sur la voie ferrée de Belfort à Lyon, avec stations et bifurcations sur Dijon et Paris, et sur le réseau des voies ferrées de la Confédération suisse.

(Opinion nationale.)

SPECTACLES DU 12 OCTOBRE

GRAND-THÉÂTRE
Le Fils de la Nuit, drame féerique en 5 actes. On commencera à 7 heures 1/2.
THÉÂTRE DES NOUVEAUTES
La Timbale d'Argent, opéra-bouffe en 3 actes.

Les Baisers d'alentour, comédie en 1 acte. On commencera à 7 heures 3/4.

THÉÂTRE DU GYMNASSE
M. Garat, comédie en 2 actes.
Un Caprice, comédie en 1 acte.

PALAIS DE L'ALCAZAR
Grand Cirque italien Achille Ciotti. On commencera à 8 heures.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 11 octobre
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN
THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT du ciel, VENT, minima maxima baromètre du ciel à 7 h. du m. à midi
+ 5° + 13° 0,738 nuageux S-O
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 2,00
Sa température... 1,50
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 1,50
Sa température... 1,50
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30 septembre... 0,00

VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 octobre 1872
250,000 fr. de lots
Pour participer aux chances de ce tirage il suffit de verser cinq fr. par obligation chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon. 4307
IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Charles DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, n° 53.

Vente par licitation
avec le concours des étrangers, devant le tribunal civil de Lyon, en un seul lot.

1. D'une maison, sise à Lyon, montée du Garillon, n° 11, ayant caves, rez-de-chaussée et quatre étages, avec cour et jardin, sur le derrière;

2. D'une autre maison, sise à Lyon, montée du Garillon, 13, et montée Saint-Barthélemy, 23, ayant caves, rez-de-chaussée et trois étages, avec cour et jardin sur le derrière.

Revenu total des deux maisons, ci... 3,600
Mise à prix... 35,000
Adjudication au samedi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Etude de Me CHOLLIER, avoué à Vienne (Isère), rue Jean-Jacques Rousseau, 5, et place du Musée, 8.

Vente par licitation
avec admission d'étrangers, D'UNE MAISON

située à Vienne, Grande-Rue, n° 3, composée de rez-de-chaussée, caves, premier et deuxième étages, mansardes et greniers avec cour intérieure, ayant appartenu à mesdames Venon Druge et Perouse-Moulois, en leur vivant propriétaires-rentières à Vienne.

Adjudication au samedi vingt-six octobre mil huit cent soixante-deux, à onze heures du matin, en la salle des criées au palais de justice, à Vienne, par-devant M. Faugier, juge-commissaire.

Mise à prix, quinze mille francs, outre les charges, ci... 15,000 fr.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Me Chollier, avoué poursuivant.

4267 CHOLLIER, AVOUÉ.

Etude de Me RATTON, huissier à Lyon, rue Lanterne, n° 29.

VENTE JUDICIAIRE

Le lundi quatorze octobre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des squares, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis tels que tables, chaises, fauteuils, canapés, glaces, pendules, armoires à glace, table et buffet en chêne sculpté, etc.

Le samedi douze octobre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en : bureau, commode, table, fruits divers, cheval, voiture, etc., etc.

A vendre

pour cause de changement de position

UN MAGASIN DE MERCIERIE et bonneterie

bien achalandé, fondé depuis 16 ans. S'adresser au bureau du journal.

4135

Guérison prompte et radicale des

RHUMATISMES

par le Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sûr contre les

RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections rhumatismales

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubecour, 25.

Et aux pharmacies Goddard, rue Terme, 13; Abbonet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Broissac, 16.

4267

ces abondantes et intarissables. Le tout occupe une superficie d'environ mille mètres carrés.

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité A. Jourdain

INSERTEMENTS au prix du tarif de chaque feuille.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce (A. J. 694.) 3806

4263

AU COMMERCE & A L'INDUSTRIE

La Maison Davis-Henry et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée-d'Antin, Paris (Succursales à l'étranger)

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires financières et industrielles. Donne des ouvertures de crédit, et facilite l'escompte de valeurs françaises et étrangères. Procure aux banquiers, négociants et industriels, pour les seconds dans leurs affaires, des valeurs sur toutes les places commerciales et financières sur tout pays. Renseignements privés et gratuits sur tous titres, valeurs, actions, obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) 3467

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

A LOUER

en totalité ou en partie

UN VASTE LOCAL

situé au centre des affaires

AYANT 17 CROISEES DE FACADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour : Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.

Philippeville et Bône, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser : Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54; Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

CALORIFÈRES FRANÇAIS

de la maison Genest et Herscher

42, rue du Chemin-Vert, Paris

Ces appareils destinés au chauffage des salles de réunion, salles d'école, appartements, vestibules, réalisent une économie considérable sur tous les autres systèmes. — Montage facile par un ouvrier quelconque, chauffage salubre. — Emploi de tous combustibles — Solidité très-grande et durées illimitées.

Adresser les demandes, 42, rue du Chemin-Vert, à Paris.

SIROP BOISSONNET

guérit sûrement et promptement

rhumes, enrouements; toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, grippe, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins.

Expérimenté depuis plus de trente ans

CE SIROP

occupe le premier rang parmi les pectoraux.

Dépôts : Pharmacies BOISSONNET, cours de Broissac, 16; SARRA, place des Célestins; FAYAT, place des Terreaux; GROS, Saint-Just; DAVOX, aux Brotteaux; VIAL, rue de Bourbon, et dans toutes les bonnes pharmacies. 169

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

Paris 1869. Pays Bas 1869. Italie 1869. Paris 1870. Paris 1868.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESNOIX & Co

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

HÉMATOSINE

DE TABOURIN ET LEMAIRE

Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de bœuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 10 Octobre (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and yields.

BOURSE DE LYON — Vendredi 11 Octobre (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and yields.

BULLETIN FINANCIER

La banque d'Angleterre a porté hier à 6 0/0 le taux de l'escompte, mais comme on avait déjà beaucoup parlé de la probabilité de cette élévation, elle n'a produit aucun effet à Londres et presque aucun à Paris. Ici aujourd'hui nous avons été extrêmement fermes et nous avons remarqué des achats faits par des gens ordinairement avisés et bien renseignés. Cette grande fermeté, au lendemain d'une mesure aussi grave qu'une élévation de 0/0 dans le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, nous paraît de bon augure. Elle prouve à nos yeux que le marché de nos fonds est beaucoup plus solide qu'il ne l'était le jour dernier, qu'un classement sérieux est fait ou du moins très-avancé et qu'une amélioration des cours peut être entrevue dans un délai moins éloigné que nous ne le pensions ces jours derniers. Nous souhaitons d'être dans le vrai, car nous aimons la hausse et la destriens si elle doit venir lentement et si elle peut durer. Le 3/0/0 valait de 53.10 à 53.15. Le 5/0/0 1871 avait un marché beaucoup plus large qu'il ne l'était depuis longtemps de 83.95 à 84.15. Les vendeurs de 5/0/0 1871 commencent à songer que le moment approche où le 5/0/0 1871, par suite du dernier versement tombant en novembre prochain, ne figurera plus sur la cote que comme 5/0/0 libéré, et en provision de ce fait, ils rachètent prudemment ce dont ils étaient vendeurs. Ils font bien, croyons-nous, car ceux qui s'attarderaient pourraient le regretter. Le 5/0/0 1872 était très-ferme de 86.75 à 86.90. Toujours pas de cote sur le 5/0/0 italien. L'Autrichien est demandé de 75 à 75.8, malgré une nouvelle diminution de près de 170,000 florins (425,000 fr.) dans les recettes. L'action lombarde est cotée 497. Ce 1/2 du Suez vaut 417 et 416. On demande le Mobilier espagnol à 497 et l'action du Crédit Lyonnais est très-ferme à 685 et 686. Rien de saillant sur le marché au comptant. L'action de Châtillon-Commentry gagne encore 5 francs à 560. Les actions des mines sont plus fermes que jamais; on continue à s'arracher les charbons et leurs prix sont en hausse. Or, ferme de 7 à 8 0/0. Londres, très-ferme de 25.57 1/2 à 25.65. GENVAIS.